



L'Institut de formation et des études auprès de Procureur générale d'État est une institution qui a les missions principales d'effectuer la recherche scientifique, munir la recherche sur le contrôle de procureur et organiser des formations aux procureurs et aux employés.

CONCEPT

On met en œuvre le concept sur la formation et la recherche afin de créer le système uni de formation, organiser la formation en liant avec la tendance de la rénovation de droit et avec celle des codes pénaux et dtes conflits, définir la direction prioritaire et principale de la recherche du procureur, améliorer l'habilité et la connaissance méthodologique de recherche des employés, augmenter la qualité et l'efficacité de la recherche.

VISIONS

Créer un système de formation et de recherche exemplaire prioritaire au sein de l'institution judiciaire et de la Force de l'ordre.

OBJECTIF PRIORITAIRE

- Éduquer et développer des procureurs et des employés qui ont une compétence professionnelle à utiliser des lois en respectant la justice et le droit de l'homme en exécution la loi pénale et contraventionnelle.
- Faire augmenter la qualité et l'efficacité en introduisant les progrès d'innovation, de technologie et de science à la recherche de l'institution de Procureur.



DU DÉPARTEMENT PÉDAGOGIQUE

- Organiser à élaborer le programme et le plan des formations de l'institution de Procureur et les faire approuver et les mettre en œuvre.
- Organiser des formations débutante, intermédiaire et répétitive avant que le procureur et l'employé soient nommés.
- Organiser des formations avec les autres instituts et faire accréditer les programmes des formations.
- Organiser des formations du perfectionnement de connaissance de langue étrangère et de l'amélioration de la compétence professionnelle.
- Organiser des concours et des compétitions professionnels.
- Former des formateurs de l'Institution de Procureur.



DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE

- Faire l'analyse et la recommandation, effectuer les recherches politique, méthodologique et théorique orientées vers l'amélioration de la mise en œuvre de la loi pénal et contraventionnelle;
- Élaborer des méthodologies orientées vers le processus de contrôle de procureur d'examiner et de décider des crimes et des contraventions concrets;
- Élaborer la recommandation et le bilan, effectuer la recherche méthodologique et théorique afin de l'améliorer l'activité de l'institution de Procureur;
- Rédiger et publier les articles académiques;
- Organiser le colloque académique, théorique et pratique;



LES MISSIONS DU SERVICE ADMINISTRATIF ET DU SCEAU

- Prendre des mesures et les mettre en œuvres afin de fournir des conditions agréables à apprendre et travailler au bureau pour que des procureurs et des employés puissent travailler normal;
- Organiser et fournir la gestion professionnelle aux fonctionnements des employés administratifs et ceux de service;
- Surveiller l'état de lieux du poste du travail, de maison de repos des apprenants et prendre des mesures concernées;

Les institutions collaboratrices sous la signature de mémorandum



AUTRES INSTITUTIONS

On collaborer avec une trentaine d'institutions comme le Cour suprême d'État, le Conseil général judiciaire, l'Institut judiciaire de formation, de recherche et d'information, la Commission nationale de droit de l'Homme, l'Unité de finance et d'informations de la banque Mongole, le Comité régulateur financier, le Service d'affaire du Conseil régulateur de compagnie de prévention des crimes en Mongolie, les autorités qui ont le droit de munir l'enquête, la Direction générale de la médecine légale, l'Institut national de Droit, l'Association des juristes Mongols, la Chambre des notaires Mongols, l'Académie des sciences, l'École de droit auprès de l'Université nationale, l'Académie de la Gestion, l'Université des affaires intérieures et l'Université «Shihihutug»

LES PROGRAMMES ET LES PROJETS INTERNATIONAUX

On collaborer avec une vingtaine d'institutions internationales comme la Banque asiatique du développement, l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), l'Organisation internationale KOIKA, la Fondation de protection de la nature, l'Amnesty international, le Représentant de la fondation de Hanns Seidel et l'Institut français des masters ou des magistrats.

